



Convention partenariale

Talents lyonnais

AVENANT N°3

Il est convenu entre :

L'Université Jean Moulin Lyon 3,

Faculté de droit

Située 1C avenue des Frères Lumière – CS 78242 - 69372 Lyon Cedex 08

Représentée par M. Gilles BONNET, Président de l'Université,

Ci-après dénommée « Faculté de droit Lyon 3 »

Et

L'Université Lumière Lyon 2,

Faculté de droit Julie Victoire Daubié

Située 4 bis rue de l'Université - 69365 Lyon Cedex 07

Représentée par Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Présidente de l'Université,

Ci-après dénommée « Faculté de droit Lyon 2 »

Et

L'Institut d'études politiques de Lyon,

Situé 14, avenue Berthelot, 69007 Lyon

Représenté par Mme Hélène SURREL, directrice de l'institut,

Ci-après dénommé « IEP de Lyon »



Et

L'Institut régional d'administration de Lyon,

Situé Parc de l'Europe Jean Monnet, 69616 VILLEURBANNE

Représenté par Mme Catherine PRUDHOMME, directrice de l'institut,

Ci-après- dénommé « IRA de Lyon »

Et

La Cordée

Située 2 avenue de l'Observatoire, 75 006 PARIS

Représentée par M. Damien ZAVERSNIK, son Co-président

Ci-après dénommée « La Cordée »

ci-après désignés collectivement les « parties ».

Article 1 : Objet

L'annexe au présent avenant remplace l'annexe 2 de la convention partenariale « Classe Talents lyonnais » signée le 10 décembre 2021.

Les autres articles de ladite convention restent quant à eux inchangés.

Fait à Lyon, en un exemplaire, le 13 novembre 2024

ANNEXE 2

Répartition de la subvention

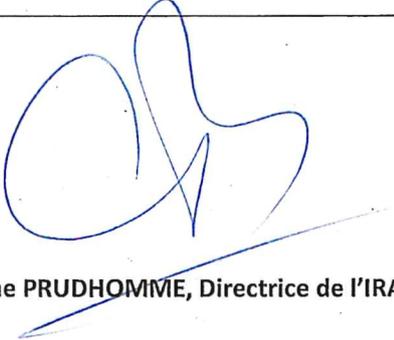
Année scolaire 2024-2025

La répartition de la subvention entre les établissements suit très directement le nombre d'étudiants Talents accueillis dans chaque parcours.

Le tableau suivant présente la répartition de la subvention 2024-2025 en fonction du nombre de préparateurs « Talents » inscrits dans les différents parcours.

Tableau 1 - Classe préparatoire Talents lyonnais 2024-2025 (nombre de Talents, répartition de la subvention)

<i>Partenaires</i>	<i>Nombre de « Talents » effectivement accueillis au 13 novembre 2024</i>	<i>Répartition de la subvention</i>
Association La Cordée		Appui forfaitaire : 5 550 €
IEP Lyon CPAG	10	10 x 6 350 € = 63 500 €
IRA de Lyon	14	14 x 6 350 € = 88 900 €
Lyon 2	10	9 x 6 350 € = 63 500 €
Lyon 3	2 (Parcours Carrières publiques) 1 (Parcours Douanes)	3 x 6 350 € = 19 050 €
TOTAUX	37 élèves	Programmés : 455 000€ (70 places subventionnées) A répartir effectivement : 37 x 6 500 = 240 500 €

<p>Gilles BONNET, Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3</p>	 <p>Catherine PRUDHOMME, Directrice de l'IRA de Lyon</p>
  <p>Hélène SURREL, Directrice de l'IIEP de Lyon</p>	<p>Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Présidente de l'Université Lumière Lyon 2</p>
 <p>Damien ZAVERSNIK, Co-président de La Cordée</p>	